

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur le préfet de l'Aisne, 22 août 1846

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Crèvecoeur, Guillaume \(1802-1877\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (79r)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familière de Guise

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le préfet de l'Aisne, 22 août 1846, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27677>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 août 1846](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Crèvecœur, Guillaume \(1802-1877\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

## Description

Résumé Sur l'alignement des constructions de la nouvelle fonderie Godin-Lemaire édifiée à Guise : Godin explique qu'il a présenté un état de concession des terrains à acquérir pour alignement à l'ingénieur de Saint-Quentin qu'il a vu à plusieurs reprises, que celui-ci promettait à la fin de juillet que l'arrêté d'autorisation n'en tarderait pas et qu'il s'étonne des difficultés que lui a causé monsieur Lecerf conducteur des ponts et chaussées ; il demande au préfet les motifs qui retardent l'autorisation et empêchent la reprise des constructions ; il explique qu'il a été menacé d'un procès s'il faisait construire à moins de deux mètres de la route , qu'il a en conséquence suspendu les travaux, mais que le préjudice qu'il subit est considérable ; il signale que 40 ouvriers devaient être employés aux constructions.

Support Repère et soulignements du texte manuscrits au crayon rouge.

## Mots-clés

[Construction](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées [Lecerf \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Crèvecœur, Guillaume (1802-1877)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Administration

Biographie Haut fonctionnaire français né en 1802 à Paris et décédé en 1877 à Versailles (Yvelines). Il est préfet de l'Aisne de 1842 à 1848.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023



1846  
22<sup>me</sup> aout

Mr Monsieur le préfet de Département de la Sarthe  
et Maire

au mois de juillet dernier j'ai au Monsieur le préfet  
faire la demande d'un aérogollement pour faire des constructions près  
de la route royale n° 10 à l'assiette de la bâche de  
quai. un état de concession des pêches de 40 arpents me  
dit présent portant la valeur à 1 franc le arpente je la accepte  
sous réserve qu'un expert <sup>mentionné la</sup> boyard en déterminerait la plus moyenne  
à une valeur la somme de 100 francs.

Mr Léginier de St Quentin qui j'ai fait faire de voie pour  
cette affaire m'avait promis avec toute la坦率性 possible  
à la fin de juillet dernier que je mentionnais plus longtemps après l'assiette  
qui devrait m'autoriser à construire et m'avait même manifesté  
la surprise des pouvoirs que Mr Léger conduisant des ponts et chaussées  
avait employés à mon égard pour me donner tantôt de retard

Mon approbation et je suis sur le point de me pourvoir  
faire autre chose que de faire faire d'abandonner  
~~pour l'aérogollement demandé~~ Veuillez Monsieur le préfet  
avoir l'obligeance de me faire connaître dans le cas où  
quelque difficulté apparaîtrait à ce que je puisse avoir l'autorisation  
de construire sur l'aérogollement qui me appartient. Si je pourrai  
faire mes constructions à 100 mètres sur ma limite actuelle ou  
à quelque distance à l'intérieur de ma propriété. Des travaux  
étaient de commun accord avec cette intention mais j'ai été empêché  
d'en faire la demande par le préfet de la Sarthe qui me disait que  
j'avais été empêché de faire ces travaux par le préfet de la Sarthe  
mais ces retards me causaient un préjudice considérable et que  
le sera bien davantage si je prolonge attendu que je ne pourrai  
achever des constructions dans laquelle ~~les~~ <sup>les</sup> dernières distoient des  
aérogollement et que  
je pourrai espérer de la justice de cette administration pour  
avoir la prompte réponse qui me mérite  
et je suis avec le plus profond respect

Mr le préfet  
je suis très honnête et obéissant